

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE VALLONS DE L'ERDRE

Par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/133 en date du 29 avril 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de Vallons de l'Erdre (18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac Saint-Mars La Jaille 44540 Vallons de l'Erdre)., pendant une période de quatre semaines du mardi 1^{er} juin au mercredi 30 juin 2021 inclus, portant sur la demande présentée par l'EARL DE LA MAISON NEUVE en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de l'élevage de volailles qu'elle exploite à Vallons de l'Erdre au lieu dit La Maison Neuve.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 17 mai 2021, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Vallons de l'Erdre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Vallons de l'Erdre, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.